

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	Cadre réservé à l'autorité environnem	nentale
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
22/09/2017.	28/09/2017	2017-005540
THE THE RECOGNIZATION OF	1. Intitulé du projet	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Implantation d'un magasin Leroy Merlin d		situé sur les communes de Béziers et
Villeneuve-lès-Béziers		situe sur les communes de Dezleis et
2 Identification d	υ (ου des) maître(s) d'ouvrage ou du	(au day) = (Alliano in (A)
2000年1月1日 1900年1月1日 1900年1月1日 1月1日 1月1日 1月1日 1月1日 1月1日 1月1日 1月1日	o (oo des) mame(s) a ooviage oo ao	(ou des) permonnaire(s)
2.1 Personne physique Nom	Data	
	Prénom	
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale	L'IMMOBILIERE LEROY MERLIN FRANC	
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Thomas BOURET-NOUHIN, représente	é par Nathalie TYCHON
RCS / SIRET 4 2 1 2 2 7 2	2 4 0 0 0 1 9 Forme ju	wieliau a CA
1 2 1 2 2 7 2	z 4 0 0 0 1 9 Forme ju	ridique SA
Joigne	ez à votre demande l'annexe obli	gatoire n°1
3. Catégorie(s) applicable(s) du table	au des seuils et critères annexé à l'arti	icle R. 122-2 du code de l'environnement et
	dimensionnement correspondant du p	orojet
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au reg	gard des seuils et critères de la catégorie
N°39	(Préciser les éventuelles rubriques iss	ues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
	- Travaux soumis à permis de construir 11 431 m²	e creant une surface de plancher de
经济发展等级的资格证据 例据数据3	4. Caractéristiques générales du pro	iet State St
Doivent être annexées au présent formu		
4.1 Nature du projet, y compris les évent		e o. r do formoldire
Le projet situé sur la commune de Villeneu		d'Activités de la Méridienne
consiste en la création sur un terrain de 4.1	hectares environ (lot A1.4 de la ZAC) d'	un magasin pour environ 11 431 m ²
de SDP et aménagements associés (cours o	le vente et logistiques, voiries, parking,	aménagements paysagers).

4.2 Objectifs du projet

Le terrain d'assiette du projet prend place au sein de la ZAC du parc d'activités de la Méridienne d'une surface de 80 ha qui se situe à la jonction de deux communes: Béziers (36 ha à l'Est de la commune) et Villeneuve-lès-Béziers (44 ha au Nord de la commune). Ce parc d'activités est destiné à l'accueil d'activités économiques (commerces, artisanat, bâtiments logistiques).

Le projet Leroy Merlin sera situé sur la commune de Villeneuve-lès-Béziers. Le parc d'activités s'insère dans un espace délimité par l'Autoroute A9 au Sud-Est, la RD612 au Sud-Ouest, la jonction A9/A75 au Nord-Est et à l'Est, et le barreau de la Devèze à l'Ouest.

Inscrit dans le cadre d'une réflexion urbaine et paysagère, il est proposé la création d'une enseigne commerciale pour environ 11 431 m² de SDP, en proposant une architecture sobre et contemporaine, intégrant une partie des stationnements en toiture, et limitant l'imperméabilisation par la réalisation de places de stationnements perméables, et un paysagement important de la parcelle. Les zones logistiques sont intégrées et masquées à la vue, valorisant ainsi le site. Par ailleurs, pour répondre aux enjeux d'aménagement et de développement du territoire, le projet sera conçu en respectant les normes environnementales actuelles et en prévision des futures. Il sera le plus respectueux possible de son environnement, de sa construction à son exploitation .

Le niveau d'exigence de ce projet portera notamment sur plusieurs thématiques:

- Une gestion économe de l'énergie, une sobriété et une efficacité énergétique (niveau de performance énergétique atteint : BREEAM Very good, ombrières photovoltaïques permettant de couvrir environ 30% des besoins en électricité);

- La construction du magasin suivra une démarche BREEAM;

- Respect d'une charte chantier vert à faible impact environnementale;
- Optimisation du choix des matériaux en fonction des critères environnementaux;
 Des espaces permettant d'optimiser les conditions d'accueil des clients;

Une optimisation des flux logistiques;

- Rationalisation des espaces consacrés à l'accuéil des poids lourds, à l'approvisionnement et au stockage des produits; - Une prise en charge des déchets générés par l'activité du magasin. - Création d'un espace dédié qui permettra d'optimiser la récupération et le tri sélectif.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet sera réalisé en 1 phase et comprendra la réalisation des aménagements suivants:

- la création d'un bâtiment commercial pour environ 11 431 m² de SDP
- la création d'un parking de 391 places dont 114 en toiture de la cour des matériaux et 145 places perméables
- des aménagements paysagers

Les installations de chantier seront localisées dans le périmètre de l'opération. La desserte du chantier s'effectuera depuis la rue de l'Union (au Sud-Ouest de la parcelle - lot A1.4)

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le magasin sera ouvert environ 303 jours par an: du lundi au samedi de 9h à 20h.

L'accès clientèle au parking se fera depuis deux accès: un accès à l'ouest du parking et un accès au sud du parking. L'accès logistique des poids lourds s'effectuera depuis l'avenue Jean Monnet (au Nord-Est)

Le trafic journalier d'un tel projet est estimé par jour en moyenne sur l'année à :

Pour les véhicules légers, l'estimation du trafic à l'heure de pointe du jour le plus fréquenté de l'année est de :

- vendredi HPS (heure de pointe du soir): 300 v/h entrant et 300 v/h sortant
- samedi HPS (heure de pointe du soir): 430 v/h entrant et 430 v/h sortant

Pour les poids lourds, le trafic journalier est estimé à:

- 19 camion semi-remorque (4 pour le centre de matériaux et 15 pour le magasin),
- et 9 camions < à 19t (2 pour le centre de matériaux et 7 pour le magasin).

Les voies sont suffisamment dimensionnées pour garantir un bon niveau de sécurité des usagers. Les voies internes de la ZAC de la Méridienne ont été calibrées par l'aménageur (Viaterra) pour supporter le trafic lié à un programme d'aménagement global. Dans sa phase d'exploitation, Leroy Merlin a mis en place partout en France, un service de co-voiturage pour ses collaborateurs qui sera préconisé pour ce projet.

Un système alternatif de gestion des eaux pluviales a été instauré à l'échelle de la ZAC. Après rejet au réseau de la ZAC, les eaux pluviales du projet seront rejetées dans le ruisseau Saint Victor après tamponnement dans un bassin de rétention. Les eaux usées seront rejetées dans le réseau d'eau usée existant. L'exutoire sera la station d'épuration de Béziers.

Des ombrières photovoltaïques d'une surface d'environ 1600m² viendront couvrir les places de stationnement en toiture, et permettront de couvrir environ 30% des besoins en électricité (en autoconsommation).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administ La décision de l'autorité environneme CDAC (Commission départementale d'a Permis de construire	rative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou s entale devra être jointe au(x) dossier(s) d'aut aménagement commercial)	sera-t-il soumis ? torisation(s).
4.5 Dimensions et caractéristiques du p	rojet et superficie globale de l'opération - précis	ser les unités de mesure utilisées
Assiette foncière de l'opérațion Surface totale de plancher créée Hauteur maxi Nombre de places de parking	eurs caractéristiques	Valeur(s) 4.1ha 11 431 m² 12m 391 places
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques Long. <u>4</u> <u>3</u>	° <u>2 0</u> ' <u>1 7</u> " <u>2</u> 2N Lat. <u>3</u> _ ° <u>1 7</u> ' <u>2 0</u> " <u>4</u> 4E
ZAC de la Méridienne 34420 VILLENEUVE LES BEZIERS		°'_"_ Lat°'_"_ °'_"_ Lat°'"_
4.7 S'agit-il d'une modification/extensio	gnez à votre demande les annexes n° 2 n d'une installation ou d'un ouvrage existant	2 Qui Non V
4.7.1 SI OUI, cette installation ou environnementale? 4.7.2 Si oui, décrivez sommairement l différentes composantes de votre proindiquez à quelle date il a été autoris	ojet et	Vation Oui Non

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Non	Lequel/Laquelle?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	X	
En zone de montagne ?	X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	X	Les communes de Béziers et Villeneuve les Béziers sont concernées par le Plan d'Exposition au Bruit de l'aéroport de Béziers Vias approuvé le 02/03/2009. Le projet n'est pas concerné par ces limites.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	\times	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		La commune de Villeneuve-lés-Béziers est concernée par un plan de prévention du risque inondation approuvé le 08/11/2007. Le site n'est concerné par aucun zonage réglementaire. La commune de Béziers est concernée par un plan de prévention du risque inondation et mouvement de terrain approuvé le 06/03/2013. Le site n'est concerné par aucun zonage réglementaire. Ces deux communes sont également concernées par un plan de prévention du risque technologique par la présence du site Minguez. Le site n'est concerné par aucun zonage réglementaire.
Dans un site ou sur des sols pollués ?		×	Terrain libre et viabilisé (ancienne parcelle agricole). Aucun site BASIAS ou BASOL recensé sur le site ou à proximité. Un diagnostic pollution réalisé en mars 2015 révèle la présence de quelques anomalies en métaux lourds (cuivre et zinc), ainsi que des faibles traces en hydrocarbure. Néanmoins, les valeurs permettent l'acceptation des terres·excavées en ISDI. De plus, la nature du projet avec réalisation de dallage béton et/ou voiries permet de confiner les terres en place. Il est donc possible de laisser les terres sur site.
Dans une zone de répartition des eaux ?	X		Le site se trouve dans le secteur de la masse d'eau souterraine "Sables Astiens de Valras - Agde" (FRDG224). L'arrêté n° 2010-01-2499 du 09/08/2010 classe cette masse d'eau en Zone de Répartition des Eaux (ZRE). Le magasin Leroy Merlin n'est pas concerné par cette procédure car il n'effectue pas de prélèvement des eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		×	
Dans un site inscrit ?		\times	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	La zone Natura 2000 la plus proche est située à environ 2.5 km au sud du site à vol d'oiseau. Il s'agit de la Zone de Protection Spéciale (ZPS) FR 9112022 "Est et Sud de Béziers".
D'un site classé ?		X	Des monuments classés sont recensés sur les communes de Béziers et Villeneuve-lès- Béziers, mais aucun périmètre de protection n'affecte le site du projet.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Inciden	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		X	Le projet n'engendrera pas de prélèvement d'eau directement dans la nappe. Il sera raccordé au réseau public de distribution d'eau potable. L'arrosage des espaces verts sera assuré pour partie par les eaux pluviales. La consommation d'eau courante pour ce type de projet est estimé en moyenne à 3420 m3 pour les consommations du magasin (eau courante sanitaire + entretien+sprinckler).
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?		X	Un équilibre des déblais et remblais sera recherché ainsi que la réutilisation des matériaux sur place en remblai sous espace vert voire en remblais sous fond de forme de voirie et bâtiment. Les études menées actuellement estiment le terrassement déblai-remblai à 23 000m3.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	Un équilibre des déblais et remblais sera recherché ainsi que la réutilisation des matériaux sur place en remblai sous espace vert voire en remblais sous fond de forme de voirie et bâtiment. Les études menées actuellement estiment le terrassement déblai-remblai à 23 000m3.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		×	En friche, le site est encerclé par des infrastructures routières imposantes représentant une barrière physique pour de nombreuses espèces. Il n'est donc pas positionné directement au sein d'un espace doté d'une riche biodiversité. Par ailleurs, dans le cadre de la réalisation de la ZAC, un diagnostic écologique a été mené en juillet 2011. Aucune espèce patrimoniale ou protégée floristique n'a été observée. Des espèces animales protégées (oiseaux, reptiles) ont été recensées et les impacts analysés. Pour l'avifaune, il s'agissait essentiellement d'un lieu de passage et d'alimentation. L'étude concluait qu'en période de travaux ainsi qu'en phase d'exploitation, les espèces iront coloniser des milieux similaires présents à proximité.
Milieu naturel			\boxtimes	Pas de lien hydraulique ou naturel entre le site et les zones Natura 2000 les plus proches.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		×	Pas d'incidence sur les zones à enjeux écologiques compte tenu de leur éloignement.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		×	Terrain aujourd'hui libre et viabilisé, au sein de la ZAC de la Méridienne en zone AUE 2 du PLU de Villeneuve-lès-Béziers
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		×	Le site se situe en dehors des zones d'aléas du PPRT de l'établissement Minguez situé sur la commune de Villeneuve-lès-Béziers. Un réseau de gaz longe l'autoroute A9 et aboutissait au poste de détente situé dans le périmètre du site du magasin. Une convention a été signée entre GRT GAZ et l'aménageur de la ZAC pour le déplacement de ce poste de détente gaz qui a été re-positionné le long de l'A9 à l'est du site. Des servitudes de passage de réseaux et d'accès au poste de dé détente seront présentes dans le périmètre du projet.
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		×	Le site se situe en dehors des zones inondables du Plan de Prévention du Risque Inondation de Villeneuve-lès Béziers approuvé le 08/11/2007. Le site est également en dehors des zonages réglementaires du Plan de Prévention du Risque Inondation et Mouvement de terrain de Béziers approuvé le 16/06/2010.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		\times	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	×		Pour les véhicules légers, l'estimation du trafic à l'heure de pointe du jour le plus fréquenté de l'année est de : - vendredi HPS (heure de pointe du soir) : 300 v/h entrant et 300 v/h sortant - samedi HPS (heure de pointe du soir): 430 v/h entrant et 430 v/h sortant Pour les poids lourds, le trafic journalier est estimé à: - 19 camion semi-remorque (4 pour le centre de matériaux et 15 pour le magasin), et 9 camion < 19t (2 pour le centre matériaux et 7 pour le magasin).
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	×		Bruit induit par les camions de livraison ainsi que par la circulation automobile des clients et des employés. L'A9, l'A75 et le barreau de la Devèze sont répertoriés au classement sonore des infrastructures de transports terrestres. On observe également des passages fréquents de PL sur l'avenue Jean Monnet vers les entrepôts logistiques situés au Nord-Est.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		×	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	× ×		La circulation des camions de livraison dans la zone d'activités est susceptible de créer ce genre de nuisances. La circulation des camions de livraison dans la zone d'activités, et en particulier le passage des PL vers les entrepôts logistiques sont susceptibles de créer des nuisances vibratoires.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X		L'éclairage qui sera mis en place sera conforme à la législation concernant les niveaux d'éclairement. Les émissions lumineuses des bâtiments de la zone d'activités et de l'éclairage public existant dans le secteur.
Transport	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	×		Emission de pollution atmosphérique liés à la circulation automobile et au chauffage. Dans le cadre du projet, la construction respectera la réglementation en vigueur (RT 2012).
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	×		Eau pluviale : rejet dans les réseaux de la ZAC après traitement préalable par débourbeur - séparateur d'hydrocarbures des eaux de chaussées, parkings et cours logistique. Après tamponnement dans un bassin de rétention de la ZAC, permettant ainsi une épuration naturelle des eaux par décantation des matières en suspension, les eaux seront rejetées au milieu naturel en l'occurrence le ruisseau Saint Victor. La perméabilité des sols est faible, de l'ordre de 10-7m/s. L'infiltration des eaux n'est donc pas possible.
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	X		Eaux usées: rejet au réseau d'assainissement existant avec pour exutoire la station d'épuration de Béziers.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?			Les déchets générés par l'opération sont d'une part ceux du chantier de réalisation qui feront l'objet de tris et de traitement vers les filières de recyclages appropriées et d'autre part les déchets liés à l'activité. Un tri sélectif très abouti des matériaux d'activités sera réalisé. Les matériaux (plastic dur, mou, bois, carton) seront envoyés dans des filières de recyclage.

Patrimoine / Cadre de vie	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		X	
/ Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?		×	
6.2 Les incide approuvés	ences du projet identit ?	fiées a	iu 6.1 s	sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
	Non Si oui, décriv			
La ZAC Ouest a	u lieu-dit "la Montagne Énagement de l'entrée l	tte" su Est du l	r la con Parc d'a	nmune de Villeneuve-les-Béziers. activités du Capiscol à Béziers.
,				activités du capiscor à Beziers.
				,
6.3 Les inciden	nces du projet identifié	es au	6.1 sor	nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
	Non X Si oui, décriv			

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

Le projet de faible superficie (4.1 ha) s'inscrit sur un terrain viabilisé, au sein du parc d'activités nommé ZAC de la Méridienne de 80ha. Ce parc d'activités est destiné à l'accueil d'activités économiques (commerces, artisanat, bâtiments logistiques). Le milieu dans lequel il s'inscrit n'est pas particulièrement vulnérable. Les nuisances générées ne seront pas particulièrement importantes, à l'exception du trafic routier qui augmentera localement. Cependant, le projet utilisera les infrastructures du Parc d'activités de la Méridienne qui ont été dimensionnées en conséquence.

Par ailleurs, le projet respectera les normes de la RT 2012 (et sera certifié BREEAM Very Good) réduisant ainsi les impacts du projet sur l'environnement et notamment la consommation en énergie. Les eaux pluviales du projet seront rejetées dans le réseau la ZAC après traitement préalable par débourbeur - séparateur d'hydrocarbures des eaux de chaussées, parkings et cours logistique. Après tamponnement dans un bassin de rétention de la ZAC, permettant ainsi une épuration naturelle des eaux par décantation des matières en suspension, elles seront rejetées au milieu naturel, en l'occurrence le ruisseau Saint Victor. Pour limiter les prélèvements en eau potable, des systèmes de récupération des eaux de pluies seront mis en place et permettront d'assurer notamment l'arrosage des espaces verts qui seront traitées de manière différenciées.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu de la nature du projet, de son intégration dans la ZAC de la Méridienne qui a fait l'objet d'une étude d'impact en date d'octobre 2011, ainsi qu'un dossier de demande d'autorisation au titre de la loi sur loi en date de mai 2011; des enjeux environnementaux modestes et des mesures prises par le projet pour limiter son impact sur l'environnement, nous estimons que ce projet, tout comme l'était le précédent projet Leroy Merlin, devrait être dispensé d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	1 Affilexes obligatories	
	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	\boxtimes
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

Veuillez co	annexes volontairement transmises par le maître d'ouvra mpléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes joir	
parties aux	quelles elles se rattachent	
	Objet	
Notice explica	,	
	9. Engagement et sig	nature
Je certifie su	r l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus	X
Fait à	Lezennes	le, 15 septembre 2017
Signature	L'IMMOBILIERE LEROY MERLIN FRANCE SA à conseil d'administration au capital 10 95 319 014 € Rue Chanzy - Lezenres 59712 LILLE Cedex 9 Tél.: 03 28 80 80 41 Fax 43 28 80 80 49 FCS Litte 42 227 224	

